

DECLARATION DE POLITIQUE RELATIVE A L'IMPARTIALITE

Depuis ses débuts, la pertinence et la qualité des services offerts sont une priorité pour FCTEE. Nous voulons nous démarquer en offrant un service intègre de qualité supérieure pour la validation et la vérification de déclarations.

A ce titre, consciente de la valeur primordiale de l'impartialité dans l'exercice de ses activités, FCTEE accorde une attention spécifique à l'évaluation des situations de conflits d'intérêts ou de conflits d'intérêts potentiels. Ceux-ci peuvent causer de nombreuses difficultés dans le processus d'inspection au titre du dispositif des CEE mais également dans le cadre des autres inspections ou contrôles. Ceci afin de ne pas entraver la crédibilité des efforts réalisés, en particulier dans les marchés réglementés.

Ce faisant, FCTEE s'engage à :

- *Assurer une parfaite indépendance*, et une assurance objective de ses comptes-rendus d'inspection ou contrôles sans se laisser influencer par les intérêts des parties prenantes ou de toute autre source externe.
- Veiller à ce *qu'aucune forme de pression* (commerciale, financière ou autre) ne puisse compromettre l'objectivité et l'impartialité.
- *Développer continuellement l'expertise technique.*
- *Assurer le respect de chaque acteur dans la conformité* avec les lois, règlements, normes externes en vigueur relatifs à ses activités professionnelles.
- Assurer le respect de l'observation des réglementations nationales et internationales relatives aux droits de l'homme, *à la lutte contre la corruption et la fraude*, à la protection de l'environnement, aux sanctions internationales.
- *Conserver* les informations obtenues, échangées ou créées lors de la mise en place de l'activité d'inspection de manière confidentielle et en garantissant une sécurité.

La divulgation des informations confidentielles ne sera tolérée qu'en y étant autorisée et de manière appropriée

De plus :

- Tous les collaborateurs ont l'obligation de divulguer toute situation de conflit d'intérêts, direct ou indirect entre leurs affaires personnelles et tout travail que l'employé effectue au nom de FCTEE.
- Les ententes de confidentialité avec chaque client à qui FCTEE fournit des services de validation ou de vérification sont scrupuleusement respectées.
- Les relations avec les clients étant basées sur la transparence et l'ouverture, FCTEE expliquera à la demande des clients chaque processus de contrôles ainsi que chaque situation de vérification dans le détail.

Le Président de FCTEE
